

OCTROI DE PRODUITS DE BASE ET FONDS DE CONTRE-PARTIE

Le Canada a fourni aux pays bénéficiaires du Plan de Colombo des produits alimentaires, des métaux, des engrais, de la pâte à papier et de l'amiante, indispensables aux pays qui manquent de devises étrangères et qui doivent cependant importer des matières premières pour l'industrie et l'agriculture. Pour combler la disette de céréales alimentaires, le Canada a fourni, toujours sous l'égide du Plan, pour 67 millions de dollars de blé et de farine, et octroyé 35 millions en subventions spéciales.

Quand le Canada fournit des produits de base (métaux, produits alimentaires, etc.), qui entrent dans les courants réguliers de répartition et de consommation, les gouvernements bénéficiaires ouvrent un crédit en devises locales, correspondant à la valeur des produits fournis, calculée en dollars canadiens. Ces «fonds de contre-partie» demeurent la propriété du pays intéressé, mais servent uniquement au financement de programmes économiques approuvés par le Gouvernement du Canada. Cette formule permet de servir les desseins d'expansion économique du Plan de Colombo, dans tous les cas où le Canada accorde, en guise d'aide, des biens de consommation.

*Blé canadien expédié au Pakistan
aux termes du Plan de Colombo pour remédier
à une disette alimentaire.
Déchargement à Karachi.*

